


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20231007-06 Du 10 juillet 2023 SIEL RENOUVELLEMENT DE LA CHAUFFERIE CAMPING-VESTIAIRES FOOT ADHÉSION À L'OPTION TÉLÉGESTION INCLUANT LA MAINTENANCE</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de membres			Date de la convocation	05.07.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	05.07.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOUMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MAURICE M (12)

Absents : BRIAND S – JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

SIEL
RENOUVELLEMENT DE LA CHAUFFERIE
CAMPING-VESTIAIRES FOOT
ADHÉSION À L'OPTION
TÉLÉGESTION INCLUANT LA MAINTENANCE

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la mise en place des systèmes de télégestion pour optimiser la gestion de la future chaufferie bois du camping.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Usson-en-Forez adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de **9 500 €HT**.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de **229 €** pour la chaufferie bois du camping (**200 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 29 points)**) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution sera inscrite au compte 6554.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté
- **autorise** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 11 juillet 2023.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------